

Aimer nos enfants : Trouver ce qui fonctionne pour les familles des Premières Nations

Chaire de recherche du Canada sur la mise en œuvre des services
à l'enfance et à la famille des Premières Nations 2023-2030



Fiche d'information n° 12

Qu'est-ce que la maltraitance émotionnelle?

Nico Trocmé, Rachael Lefebvre et Barbara Fallon

Selon le Volet Premières Nations de l'Étude d'incidence canadienne sur les signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants en 2019 (EIC/PN-2019),² la maltraitance émotionnelle est la principale préoccupation dans 9,4 % des enquêtes corroborées sur la maltraitance impliquant des enfants des Premières Nations. Dans 13,6 % des enquêtes corroborées sur la maltraitance, la maltraitance émotionnelle est identifiée comme une préoccupation secondaire ou tertiaire. L'EIC/PN-2019 définit la maltraitance émotionnelle comme incluant les éléments suivants :

- 1 Terroriser ou menacer de violence** : climat de peur, placer l'enfant dans des situations imprévisibles ou chaotiques, intimider ou effrayer un enfant ou proférer des menaces de violence à son encontre ou à l'encontre de ses proches ou de ses biens.
- 2 Violence verbale ou dévalorisation** : formes non physiques de traitement ouvertement hostile ou rejetant. Humilier ou ridiculiser l'enfant, le rabaisser ou le dégrader.
- 3 Isolation/confinement** : l'adulte prive l'enfant d'expériences sociales normales, l'empêche de nouer des amitiés ou lui fait croire qu'il est seul au monde. Cela comprend le fait d'enfermer un enfant dans une pièce ou de l'isoler des routines normales du foyer.
- 4 Manque d'attention ou d'affection** : par des actes d'omission, ne pas fournir suffisamment

Cette fiche d'information fait [partie d'une série](#)¹ sur la protection de l'enfance, rédigée à l'intention des Premières Nations qui mettent en place des services de prévention pour les enfants et les familles dans le cadre de la réforme du système en cours au Canada.

d'attention ou d'affection. Être détaché et indifférent ou ne pas exprimer d'affection, d'attention et d'amour et n'interagir que lorsque cela est absolument nécessaire.

- 5 Comportement d'exploitation ou de corruption** : l'adulte permet ou encourage l'enfant à adopter un comportement destructeur, criminel, antisocial ou déviant.
- 6 Aliénation de l'autre parent** : le comportement du parent indique à l'enfant qu'il n'est pas acceptable d'avoir une relation affectueuse avec l'autre parent ou l'un des parents isole activement l'autre parent de l'enfant. (Par exemple, le parent se met en colère contre l'enfant lorsqu'il passe du temps avec l'autre parent ; le parent limite les contacts entre l'enfant et l'autre parent ; le parent se confie de manière inappropriée à l'enfant sur des questions concernant la relation entre les parents, la situation financière, etc.)

Dans certaines juridictions, l'exposition à la violence conjugale est également classée comme une forme de maltraitance émotionnelle, mais l'ECI/PN- 2019 suit ces situations séparément. (Voir [Qu'est-ce que l'exposition des enfants à la violence d'un partenaire intime?](#)³⁾)

Préjudice émotionnel

« Les bâtons et les pierres peuvent me briser les os, mais les mots... » peuvent faire encore plus mal ! Tout comme la violence physique, les abus sexuels et la négligence, la maltraitance émotionnelle peut avoir des effets négatifs durables sur le développement émotionnel, cognitif, spirituel et social des enfants. À bien des égards, ce sont les aspects émotionnels de toutes les formes de maltraitance qui sont particulièrement néfastes pour le développement des enfants. Une forme de préjudice émotionnel immédiat est constatée dans 35 % des cas de maltraitance confirmée par l'ECI en 2019,¹ et plus de la moitié de ces cas sont considérés comme suffisamment graves pour nécessiter un traitement. Les taux de préjudice émotionnel documenté sont plus élevés dans les cas de maltraitance émotionnelle confirmée (57 %), bien que dans 43 % des cas de maltraitance émotionnelle confirmée, aucune atteinte émotionnelle immédiate n'ait été constatée lors de l'enquête. Il est toutefois probable que certains de ces enfants asymptomatiques développent des problèmes émotionnels à long terme.

Quelle est la différence entre la maltraitance émotionnelle et une mauvaise éducation parentale?

À l'exception de certaines formes les plus graves de violence psychologique, il peut être difficile de faire

la distinction entre la maltraitance émotionnelle et une mauvaise éducation. Certains chercheurs se concentrent sur la gravité et la chronicité et définissent la maltraitance émotionnelle comme « un comportement répété ou un ou plusieurs incidents extrêmes de la part d'un parent ou d'un tuteur qui entravent les besoins psychologiques fondamentaux de l'enfant ». ⁴ Cependant, le souci d'établir cette distinction peut être lié à un système de protection de l'enfance axé sur les enquêtes et la recherche de responsables. À l'inverse, les approches axées sur la prévention s'attardent à trouver des moyens d'améliorer les compétences parentales et de soutenir les enfants et les familles.

Programmes de prévention et d'intervention

Bien qu'il existe peu d'études évaluatives sur les interventions spécifiquement conçues pour lutter contre la maltraitance émotionnelle, de nombreux programmes de prévention de la maltraitance des enfants et de soutien aux familles s'attaquent aux facteurs associés à la maltraitance émotionnelle et à ses effets sur les enfants. ⁵ Les programmes de soutien aux parents peuvent favoriser des interactions positives, sécurisantes et basées sur la confiance entre les parents et les enfants, et améliorer les dynamiques parentales négatives. Les programmes de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie sont essentiels pour les parents qui, en raison de leurs propres besoins non satisfaits, ont du mal à répondre aux besoins de leurs enfants. Des interventions structurelles plus larges qui s'attaquent à la pauvreté et aux problèmes de logement peuvent également contribuer à réduire les facteurs de stress qui nuisent à la capacité parentale.

Si vous souhaitez partager des informations sur une initiative de soutien aux enfants et aux familles des Premières Nations dans votre communauté, les chercheurs du projet Aimer nos enfants aimeraient vous entendre. LOCwhatworks@gmail.com

Citation suggérée

Trocmé, N., Lefebvre, R. & Fallon, B. (2025, juillet). *Qu'est-ce que la maltraitance émotionnelle?* [Fiche d'information n° 12]. Aimer nos enfants : Trouver ce qui fonctionne pour les familles des Premières Nations. <https://cwrp.ca/fr/publications/quest-ce-que-la-maltraitance-emotionnelle>

Notes de fin

- 1 <https://cwrp.ca/fr/aimer-nos-enfants>
- 2 Fallon, B., Lefebvre, R., Trocmé, N., Richard, K., Hélie, S., Montgomery, M., Bennett, M., Joh-Carnella, N., Saint-Girons, M., Filippelli, J., MacLaurin, B., Black, T., Esposito, T., King, B., Collin-Vézina, D., Dallaire, R., Gray, R., Levi, J., Orr, M., ... Soop, S. (2021). *Denouncing the continued overrepresentation of First Nations children in Canadian child welfare: Findings from the First Nations/Canadian incidence study of reported child abuse and neglect-2019. Ontario: Assembly of First Nations.* <https://cwrp.ca/publications/denouncing-continued-overrepresentation-first-nations-children-canadian-child-welfare>
- 3 <https://cwrp.ca/fr/publications/quest-ce-que-lexposition-des-enfants-la-violence-dun-partenaire-intime>
- 4 Hart, S., Brassard, M. & Wernham, M. (2022). Psychological maltreatment: A threat to children not to be ignored. In R. D. Krugman, J. E. Korbin (Eds.), *Handbook of child maltreatment* (pp. 165–180). Child Maltreatment, vol 14. Springer, Cham. https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-82479-2_4
- 5 Ibid.



Société
de soutien



McGill